

ANNEXE V

Les responsables de suivi et d'harmonisation du MAA

Liste des IGAPS correspondants IPEF par inter-régions (1)

	MAPS	IGAPS	Adresse administrative
Nord Est	Hauts de France Grand Est	Vincent FAVRICHON (vincent.favrichon@agriculture.gouv.fr)	MAPS Nord-Est 18 avenue Carnot 94234 CACHAN CEDEX
Centre Est	Auvergne Rhône-Alpes Bourgogne Franche-Comté	Gilles PELURSON (gilles.pelurson@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Auvergne Rhône-Alpes MAPS Centre Est 165 rue Garibaldi -BP 3202 69401 LYON cedex 03
Sud	Corse Occitanie Provence Alpes Côte d'Azur	François GOUSSE (francois.gousse@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Midi-Pyrénées Languedoc- Roussillon MAPS Sud Cité administrative - Bât. E Boulevard Armand Duportal 31074 Toulouse cedex
Centre Sud Ouest	Centre Val de Loire Nouvelle Aquitaine	François BONNET (francois.bonnet01@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Aquitaine Limousin Poitou- Charentes MAPS Centre Sud Ouest 51 rue Kieser 33077 Bordeaux cedex
Ouest	Bretagne Normandie Pays de la Loire	Marc GIRODO (marc.girodo@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Bretagne MAPS Ouest 15 avenue de Cucillé 35047 Rennes cedex 9
Outremer	Départements d'outremer	Dominique PELISSIE (dominique.pelissie@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Midi Pyrénées Languedoc- Roussillon MAPS Outremer-Cité administrative Bat E Bd Armand Duportal 31074 Toulouse cedex
Ile de France et International	Ile de France International	Jean-louis ROUSSEL (jean-louis.rousseau@agriculture.gouv.fr)	MAAF MAPS IFI 78, rue de Varenne 75 349 Paris 07 SP

(1) : Il est rappelé que l'IGAPS correspondant IPEF pour une interrégion est compétent pour tous les IPEF en poste dans le ressort territorial de l'inter-région, qu'il s'agisse d'agents affectés sur des postes relevant du MAA (y compris les établissements d'enseignement technique et supérieur), en détachement en collectivité territoriale ou dans un établissement public sous tutelle du MAA, ou affecté ou mis à disposition d'une autre administration de l'Etat (hors MTE).

En revanche, les IPEF ex-IGREF affectés sur des postes relevant du MTE dépendent du responsable de suivi et d'harmonisation de ce ministère (cf annexe IV). De la même façon, l'IGAPS chargé de l'Ile de France et de l'international a en charge le suivi et l'harmonisation des IPEF ex IGREF en poste dans toutes ces affectations, à l'exception de ceux en administration centrale du MTE ou mis à disposition d'instances internationales sur le budget du MTE.